

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

D 01364-2025-015

Séance du 25 mars 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : BOUTON Chloé.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CAVILLON Hervé.

OBJET : Vote des subventions communales 2025.

M. le Maire explique que la commission finances et administration générale propose de
conserver les règles d'attribution de subventions des années précédentes à savoir 100 € par
association en ayant fait la demande, sauf pour celles présentant des activités particulières.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission finances et administration générale en donne la
liste via un tableau comparatif avec l'année dernière.

M. le Maire précise que :

- Ain'Pact 3 Moulins sollicite l'impression de sets de table en mairie pour un coût estimé
de 35 €,
- l'ONaCVG ne gère plus les subventions des Bleuets de France dont la gestion a été
confiée à un fonds de dotation qui n'est pas autorisé à percevoir des subventions publiques,
mais gère dorénavant les combattants et victimes de guerre,

- ABCDE bénéficie de la mise à disposition de la salle des fêtes pour une conférence,
- les demandes d'associations à caractère social sont traitées par le CCAS.

M. le Maire rappelle également qu'une subvention de 60,00 € est habituellement versée aux organismes de formation qui accueillent des élèves de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ARRÊTER la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs ;

FIXER le montant pour chacune d'elles comme il suit :

Associations communales	Montant accordé
Ain'Pact 3 Moulins	65,00 €
Ateliers créatifs de Saint-Jean	100,00 €
Donneurs de sang	200,00 €
La Fraternelle	100,00 €
Rencontres & Loisirs St Jean	100,00 €
Sou des écoles 2SJL	100,00 €
Union musicale	400,00 €
Total	1 065,00 €
Associations autres	
ONaCVG	30,00 €
Total	30,00 €
Organismes de formation	
MFR de Bâgé-le-Châtel	60,00 €
MFR de Péronnas	60,00 €
MFR de Pont-de-Veyle	60,00 €
BTP CFA de Bourg-en-Bresse	60,00 €
Association des cadets de l'Ain gendarmerie	60,00 €
Total	300,00 €

Soit un montant total de **1 395,00 €** ;

PRÉCISER que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2025 (2 500 €, solde disponible de 1 105,00 €) ;

AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs ;

FIXE le montant pour chacune d'elles comme il suit :

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20250325-D01364-2025-015-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Association communales	Montant accordé
Ain'Pact 3 Moulins	65,00 €
Ateliers créatifs de Saint-Jean	100,00 €
Donneurs de sang	200,00 €
La Fraternelle	100,00 €
Rencontres & Loisirs St Jean	100,00 €
Sou des écoles 2SJJL	100,00 €
Union musicale	400,00 €
Total	1 065,00 €
Associations autres	
ONaCVG	30,00 €
Total	30,00 €
Organismes de formation	
MFR de Bâgé-le-Châtel	60,00 €
MFR de Péronnas	60,00 €
MFR de Pont-de-Veyle	60,00 €
BTP CFA de Bourg-en-Bresse	60,00 €
Association des cadets de l'Ain gendarmerie	60,00 €
Total	300,00 €

Soit un montant total de **1 395,00 €** ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2025 (2 500 €, solde disponible de 1 105,00 €) ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 25 mars 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01.04.2025

et publication ou notification
du 03.04.2025

